

APPEL A CANDIDATURE – EMPLOI ETUDIANTS
Référence : Code de l'Éducation – L. 811-2, D. 811-1 à D. 811-9

Nom de l'UFR ou Service d'Affectation : **Service de santé étudiante -**

Contacts pour Poitiers : coordinationERS@univ-poitiers.fr
Contacts pour Angoulême : Nathalie Cosnard nathalie.cosnard@univ-poitiers.fr
Contacts pour Niort : Sandrine Hmaïdi sandrine.hmaïdi@univ-poitiers.fr

À pourvoir à compter du : **28/08/2025**

Affectation :
Université de Poitiers
UFR/SERVICE : SSE Service de santé étudiante

Date limite de dépôt des candidatures 9 mai 2025 pour Poitiers / 31 septembre pour les autres sites

Nombre d'emplois à pourvoir : 19

ACTIVITE(S) :

Étudiant.e Relais de Santé : prévention et promotion en santé de pair à pair auprès des étudiant.e.s de l'Université de Poitiers /
Activité sous la responsabilité du Médecin Directeur de Service de santé étudiante et de l'équipe de coordinatrices.

Date de début et date de fin – Nombre d'heures :

15 h maximum mois sur la durée du contrat. Contrat de travail du 28/08/2025 au 31/05/2026

Activités principales :

Organisation et animation d'actions de prévention en santé auprès des étudiant.e.s sur leurs lieux de vie et d'étude.
Création, développement et adaptation d'outils pédagogiques et de supports de communication.
Participation à l'évaluation des actions et travail d'analyse de terrain.

Compétences principales requises et profil :

Motivation pour les questions touchant à la promotion de la santé.
Aisance relationnelle et dynamisme,
Engagement et implication dans le travail d'équipe.
Créativité, intérêt pour les pratiques de communication (réseaux sociaux notamment).

Contraintes particulières :

Disponibilité requise sur le temps de présence des étudiants.es sur le campus.
Présence obligatoire aux temps de formation et de coordination.
Être étudiant de l'Université de Poitiers et avoir, le cas échéant, un titre de séjour en règle.

Horaires de travail :

15 h d'activités en moyenne par mois (8 h minimum devront être effectuées chaque mois)

Rémunération brute: smic horaire

Pour postuler à cet emploi, veuillez adresser votre lettre de motivation et CV avant le 9 juin à :
coordinationERS@univ-poitiers.fr pour les postes sur Poitiers
nathalie.cosnard@univ-poitiers.fr pour les postes sur Angoulême
sandrine.hmaïdi@univ-poitiers.fr pour les postes sur Niort

Les contrats conclus en application du décret cité en référence sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche ou un contrat doctoral.